# Séance du 29 février 2024

Date de la convocation L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 19 heures,

22 février 2024 le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg,

légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROIDURE James,

Date de l'affichage du séances, sous la présidence de Monsieur FROIDURE James

compte-rendu de la séance : Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	VERHAEGHE Patricia	DOINEL Richard
SINOQUET Céline	DUPROT Benoit	MAILLOT Mickaël
BOULONGNE Bernadette	DESPREZ Jean-Baptiste.	SACLEUX Florence
LEFEVRE Gérard	DU PASSAGE Véronique	
LAPOSTOLLE Frédéric	CUVILLIERS Maryline	

A 19h, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés: ROUX Alain, AUBRUCHET Dylan

Absents non excusés: ESCOTTE Laurent, LHEUREUX Ophélie, BRIANCHON Sandrine,

AUBRUCHET Dylan a donné pouvoir à Bernadette BOULONGNE

ROUX Alain a donné pouvoir à James FROIDURE

En début de séance, Monsieur le Maire demande une minute de silence pour rendre hommage à Mme Christiane BECQUET, conseillère municipale.

\_\_\_\_\_\_

Madame Céline SINOQUET a été nommée secrétaire de séance,

S'il n'y a pas d'observation, Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Rétrocession SANEF
- Nomination d'une nouvelle rue

# **ORDRE DU JOUR:**

N° 2024-01	1.	Antenne réseau (FREE) à Orival
N° 2024-02	2.	Loi APER (bilan de la concertation)
N° 2024-03	3.	Décision modificative
N° 2024-04	4.	Emplacement des parkings projet « ADAPEI »
N° 2024-05	5.	Bien sans maître Lincheux
N° 2024-06	6.	Echange parcelle Romain
N° 2024-07	7.	Achat parcelle Romain
	8.	Prime inflation
N° 2024-08	9.	Tarification, location salle des fêtes de Lincheux
N° 2024-09	10.	Classe de mer 2024
N° 2024-10	11.	Subventions
N° 2024-11	12.	Rétrocession SANEF
N° 2024-12	13.	Nomination d'une nouvelle rue
		Questions diverses

# 1 - ANTENNE RESEAU (FREE) A ORIVAL: - N°2024-01

Afin de répondre au besoin de couverture de la population, FREE mobile s'est engagé dans un programme de modernisation de son réseau et de déploiement du Très Haut Débit Mobile.

Ainsi, la société FREE souhaite installer une antenne sur la commune d'Orival, situé sur la parcelle AN 0082. Après discussion avec la société, un bail de 12 ans serait conclu qui générerait environ 4 000€ par an de revenus à la commune.

A+près en avoir délibéré, les membres du conseil, acceptent à l'unanimité l'implantation de cette nouvelle antenne FREE, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

# **2 -LOI APER (BILAN DE LA CONCERTATION)**- N°2024-02

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

– un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 01/02/2024 au 28/02/2024, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe.

(9 personnes ont consigné des observations sur le registre)

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :

- pour l'éolien : parcelles cadastrées sur les communes d'Orival, Tronchoy, Selincourt et Hornoy /présentées sur la carte en annexe
- solaire photovoltaïque sur bâtiments agricoles selon la demande des exploitants
- solaire photovoltaïque au sol : parcelle YX 3, YX 4, YX3 (projet Trinoval)
- méthanisation: parcelles cadastrées ZK 0069, 0072, 0063,0060 et 0057

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

### 3 -DECISION MODIFICATIVE- N°2024-03

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Trésor Public concernant une décision modificative à effectuer sur le budget communal pour les travaux effectués en régie.

	Compte	Débit	Crédit
Chap 040		80 342.26 €	
	Article 212	41 387.40 €	
	Article 2181	38 954.86 €	
Chap 042			80 342.26 €
	Article 722		80 342.26 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

### 4-EMPLACEMENT DES PARKINGS, PROJET ADAPEI- N°2024-04

Au lancement du projet de construction de l'ADAPEI, des parkings étaient programmés sur une parcelle communale. Néanmoins, après réflexion il serait plus judicieux que les parkings soient construits sur la propriété de l'ADAPEI. La commune s'engage alors à subventionner ces parkings à hauteur de 40 000 euros.

De plus, Monsieur le Maire s'engage à réaliser dans sa phase provisoire de travaux, la voie de desserte en périphérie du projet ADAPEI, à savoir, terrassements généraux, création de structure, réalisation d'une couche de roulement en grave bitume sur une largeur de 4.00m.

Les travaux seront réalisés courant du 4<sup>e</sup> trimestre 2024.

La cuve a fioul et la chaudière seront retirées par la commune, et ainsi libre de toute occupation du hangar et du pavillon.

L'ADAPEI fera son affaire du raccordement aux différents réseaux de son projet, et de réaliser en phase définitive, l'aménagement d'une zone de stationnement de 225m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 40 000 euros et d'en prévoir ces sommes au BP 2024.

Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions pour les travaux.

## <u>5 -BIEN SANS MAITRE - LINCHEUX</u>— N°2024-05

M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble XA 031 est décédé le 19/02/1993.

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble en question pour les raisons suivantes : le bien immobilier cadastré XA 031 sera inscrit à l'actif de la commune. Les frais de notaire seront à la charge de la commune, et les actes rédigés par maître GAY à Hornoy.

Autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

# 6 - ECHANGE DE PARCELLE AVEC M. ROMAIN STEPHAN - N°2024-06

Dans le cadre du dossier d'échange d'une parcelle de terrain entre la commune et Monsieur Romain, Monsieur le Maire indique que le notaire souhaite plus de précisions, afin de constituer le dossier d'échange.

La commune échange la parcelle cadastrée AC 277 contre la parcelle de Monsieur Romain cadastrée AC 280. Aucune soulte n'est à prévoir.

Concernant les frais de bornage, ils ont déjà été réglés par la commune et les actes le seront également.

Puisqu'il s'agit d'un échange, le prix sera de 0 €, somme convenue entre les deux parties.

Monsieur Romain va transférer son titre de propriété à Maitre GAY.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'échange de cette parcelle. Les actes seront rédigés par Maitre Gay à Hornoy.

### 7 - ACHAT DE PARCELLE MME. ROMAIN MARIE-THERESE — N°2024-07

Dans la continuité du projet du lotissement des 4 arbres, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une parcelle à Mme ROMAIN Marie-Thérèse. Il s'agit de la parcelle AC 275 de 155 m2

Le prix de vente convenu entre les deux parties, après discussion, est de 20 €/m2. Les frais de bornage et les frais d'acte seront supportés par la commune dans la totalité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette acquisition. Les actes seront rédigés par Maitre Gay à Hornoy.

#### 8 – PRIME INFLATION

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème exposé par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après accord du Comité Social Territorial du CDG 80, sera favorable à la mise en place de cette prime.

### 9 – Tarif Location salle des fetes de lincheux - N°2024-08

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du comité des fêtes.

L'assemblée Générale Annuelle du comité des fêtes de Lincheux, lors de la réunion du 26 janvier 2024, a souhaité augmenter la tarification de la salle de l'école de Lincheux, pour les repas privés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

- Habitants d'Hornoy le Bourg : passage de 80€ à 100€
- Habitants en dehors d'Hornoy le Bourg : passage de 100€ à 150€

Le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité pour ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **10 -D**EMANDE DE PARTICIPATION CLASSE DE MER **2024** – N°2024-09

L'école d'Hornoy le Bourg, organise une classe de mer pour les élèves de CE2 du 13 mai 2024 au 14 mai 2024. Ainsi, le directeur de l'école sollicite la commune pour une subvention de 40€ par enfant pour ce projet. Soit : 40€ x 15 enfants = 600€

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de cette subvention.

# 11 -DEMANDE DE SUBVENTION - N°2024-10

Monsieur le Maire donne lecture des subventions demandées :

Comité des fêtes d'Hornoy		Comité des fêtes de Lincheux	
Remboursement manège AUTO CHOC à la foire de la ste Catherine	300 euros	Année 2024	540 euros
ACPG - CATM		Comité des fêtes de Bezencourt	
Année 2024	200 euros	Année 2023	630 euros
Club de l'amitié		Les marcassins	
Année 2024	310 euros	Année 2024	200 euros
Remboursement salle MDJ le 23/09/23	200 euros		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, **ACCEPTENT à l'unanimité** le versement de ces subventions.

#### 12 - RETROCESSION SANEF - N°2024-11

Monsieur le Maire, informe le conseil que la société SYSTRA intervient pour le compte de Sanef en tant qu'opérateur foncier.

Sur le périmètre des tronçons autoroutiers dont elle a la gestion, la société Sanef s'est vue confiée, par contrat de concession, la mission d'effectuer la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC).

Cette délimitation permet de définir les délaissés autoroutiers, intégrés au patrimoine propre du concessionnaire, et pouvant être cédés aux tiers.

Cette cession vise prioritairement les anciens propriétaires bénéficiaires d'un droit de rétrocession, et les exploitants agricoles engagés dans un conventionnement avec la société Sanef.

Dans ce cadre, la société va engager les négociations foncières sur la commune de HORNOY LE BOURG et prendra bientôt contact avec certains des administrés.

A ce titre, nous avons rencontré la société SYSTRA afin d'échanger de la démarche en cours et d'avoir les plans des délaissés autoroutiers à céder sur notre commune.

Nous sommes concernés par les parcelles suivantes : XR 36 , 37 et 41 pour la somme de 0.40€ le m2.

### **13 -A**DRESSAGE: NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE— N°2024-12

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de de créer une nouvelle rue dans le futur lotissement des 4 arbres. Les rues suivantes existent déjà : rue des acacias et rue du chêne.

Après réflexion, la nouvelle rue sera la « rue des Ormes ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, acceptent à l'unanimité cette création de rue.

Aussi elle s'ajoute à la liste suivante :

#### **BEZENCOURT:**

BCA (Rue du 67è)

EARD (Rue du commandant)

Jean (Rue Saint)

Moch (Rue du Lieutenant)

Tronchoy (Rue de)

#### **BOISRAULT:**

Bassure (Rue de la)

Gérard (Rue du fort) ancienne rue : Église (Rue de l')

Principale (Rue) Hornoy (Rue d')

Selincourt (Rue de)

# **HALLIVILLERS:**

Camps (Route de)

École (Rue de l') ancienne rue : Grande Rue

Lincheux (Rue de)

Marot (Rue) ancienne rue : Bois (Rue du)

Nationale (Rue de la) ancienne rue : Hornoy (Route d')

#### **LINCHEUX:**

Croisade (Rue de la) ancienne rue : Sac (Rue)
Ferme (Rue de la) ancienne rue : Sac (Rue du cul de)

Garde (Rue) LIN

Hallivillers (Rue d') ancienne rue : Bas (Rue du)

Haut (Rue du)

Nids (Rue des) ancienne rue : Haies (Rue du Tour des)

Parc (Rue du)

## **BOULAINVILLERS:**

Chapelle (Rue de la) ancienne rue : Bout (Rue du Haut)

Galoir (Rue) Sac (Rue du) Ville (Rue de la)

#### **GOUY L'HOPITAL:**

Bas (Rue d'en)

Carrouaille (Rue) ancienne rue : Haut (Rue d'en)

Rouence (Chemin de la) Mahieu (Ruelle Jean)

Paris (Route de)

Procession (Rue de la)

Ruelle (la)

#### **ORIVAL:**

29 (Rue de l'autoroute):

ancienne rue : Tronchoy (Chemin de)

Amégie (Rue d') BCA (Rue du 9è) Cornet (Rue du) Courreaux (Rue du)

Marguerite et Lucie Boyenval (Place) CREATION de rue

Morvillers (Rue de)

NAILLON (Rue Paul):

anciennes rues : Aumale (Rue d') et Hornoy (Rue d')

Prairies (Rue des):

ancienne rue : Église (Rue de l'ancienne)

Sèbre (Rue du vieux)

SELINCOURT:

Acheux (Rue Jean d')

Château (Rue du)

Combles (Rue des) Dromesnil (Route de) Église (Rue de l') Grande Rue

Larme (Rue Sainte)

Machart (Rue Charles): ancienne rue: Bas (Rue de)

Mare aux raines (Rue de la)

Noirette (Rue)

Polbot (Rue)

**TRONCHOY:** 

Bezencourt (Rue de) Boulainvillers (Rue de)

Orival (Rue d')
Place (La)

Puits (Rue du): ancienne rue : Sac (Rue du Cul de)

**HORNOY:** 

Acacias (Rue des): CREATION de rue, futur lotissement

Airaines (rue d')

Arbres (chemin des 4) Aumale (rue d')

Aumale (rue d') Blanchemaison (Rue de) :

ancien Hameau de Blanchemaison

Blondel (rue) Bois (rue du)

Charme (Rue du) : ancienne Résidence Bois de la Ville

Chêne (Rue du): CREATION de rue, futur lotissement

Delarche (ruelle)
Dufour (Rue Charles)

Estaminet (Rue de l') ancienne rue : Château (rue du)

Fusillés (square des) Gambette (rue) Gare (rue de la) Glos (rue Guy de) Ha! Ha! (Rue des)

Haies (impasse du tour des)

Halle (Rue de la): ancienne rue: Eglise (rue de l')

Leclerc (rue du Général)

Lefebvre (Rue Benjamin) CR

CREATION de rue

Liomer (rue de)
Loup (rue du)
Mai (rue du 8)
Molliens (rue de)
Moulin (rue du)
Neuve (rue)

Ormes ( Rue des) CREATION de rue

Petit (rue Colin) Poix (rue de) Pré (Place du)

Prieur (ruelle monsieur le)

Priez (rue du) Voltaire (Rue) Vraignes (rue de) Wagniez (Ruelle)

# **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle la sortie prévue à Paris le 17 mai 2024, soit la visite du parc des Princes le matin et la visite de l'Assemblée Nationale l'après-midi.

Également, Monsieur le Maire rappelle la date du budget au 30 mars 2024 à 9h.

Monsieur DUPROT souhaiterait connaître l'avancement des travaux réalisés pour la résidence des séniors. Les travaux ne sont pas à l'arrêt mais avancent faiblement. Pour les logements AMSOM, les demandes doivent être faites en mairie.

Monsieur le Maire indique que suite au décès de Mme Becquet, il est nécessaire de nommer un nouveau conseiller. Le candidat appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit est le candidat suivant sur la même liste (article L. 270 du Code électoral). Il s'agit donc de Monsieur Serge BUISSON. Si celui-ci ne souhaite pas siéger au conseil municipal, la suivante sera Madame Maryvonne LESTERLIN.

Monsieur DESPREZ signale la dangerosité d'une grange tombée à Lincheux au numéro 2 ter rue du bas (Mme DEGOUGE Aurélie et Monsieur VANNEKEN Mickaël.

Il est impératif de mettre des barrières de sécurité afin que les enfants ne se blessent pas.

Monsieur LEFEVRE signale un problème sur la voie communale : des trous se forment rue d'Hornoy.

Madame BOLLI ONGNE rappelle le repas des ainés le 20 mars 2024, la préparation se fait le 19 mars 6

Madame BOULONGNE rappelle le repas des ainés le 20 mars 2024, la préparation se fait le 19 mars et demande s'il y a des volontaires.

Les questions étant épuisées, La séance est levée à 21 h 30